

## Résolution de vente

Par **Chouette 22**, le **24/04/2019** à **12:17**

Bonjour

En 2013 le tgi a déclaré résolution de la vente et donc restitution du prix de vente par le vendeur.

Mais rien à été versé . Par contre le crédit est toujours sur nous .

Quelle solution avons nous car ceci est lourd a porter financièrement

Merci